

Villeneuve d'Ascq, le 1er septembre 2016

Objet : Délégation de signature
Directeur par intérim de l'UFR de Chimie

ARRETE N° 2016-95

Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L713-1, L713-3 et R719-79 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université de Lille 1 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Lille 1 ;
Vu les statuts de l'UFR de Chimie ;

Arrête

Article 1 :

Monsieur Alain RIVES, Professeur des universités, est nommé Directeur par intérim de l'UFR de Chimie à compter du 1er septembre 2016 jusqu'à l'élection du Directeur de l'UFR.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 1er septembre 2016, à Monsieur Alain RIVES, Directeur par intérim de l'UFR de Chimie, à l'effet :

- En matière de dépenses, d'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à l'UFR de Chimie et uniquement à cet effet, y compris les dépenses liées aux prestations de services de l'UFR gérées par le SAIC.
- En matière de recettes, d'engager, liquider et mandater les recettes entrant dans le cadre de l'exécution propre à l'UFR de Chimie ainsi que celles des laboratoires rattachés à l'UFR, à l'exception des recettes internes, des recettes concernant les conventions Région, FEDER, des recettes gérées par le SAIC, et les dotations recherche.
- En matière de déplacement,
 - ✓ D'autoriser les missions des personnels affectés à l'UFR de Chimie et placés sous son autorité.
 - ✓ D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre à l'UFR de Chimie, y compris celles de l'UFR gérés par le SAIC.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation
Alain RIVES



Jean-Christophe MARTIN
Président de l'Université Lille 1

